

29 mai 2009 -12:28

Appartient à Conseil des ministres du 29 mai 2009

Titres-services

Amélioration du fonctionnement du fonds de formation titres-services

Amélioration du fonctionnement du fonds de formation titres-services

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui vise à améliorer le fonctionnement du fonds de formation titres-services. La proposition de la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet fait suite aux recommandations du rapport d'évaluation 2007-2008 qui indique que peu de travailleurs titres-services bénéficient d'une formation grâce à ce fonds, dont le budget est sous-utilisé.

Le projet prévoit dès lors d'élargir le nombre de formations qui peuvent être remboursées. Il instaure également la possibilité d'introduire une demande d'approbation d'une formation par un formateur externe. Les entreprises agréées pourront ainsi demander directement le remboursement sans effectuer elles-mêmes les démarches auprès de la commission fonds de formation.

Le projet prévoit également un droit maximum au remboursement de 1.000 euros pour les petites entreprises et l'affectation d'une partie du budget aux entreprises qui ont démarré dans le courant de l'année.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) modifiant l'arrêté royal du 7 juin 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>